

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 24 Octobre.

D'après nos lettres et d'après les journaux de Paris, on est généralement disposé à croire que le développement de la crise orientale est au moins suspendu pour quelques jours.

La Russie se trouve, à vrai dire, en tête-à-tête avec la Turquie, attendu qu'elle n'a obtenu encore aucun appui formel en Europe, et que le redoutable et mystérieux ministre de Berlin se renferme toujours dans le même silence.

L'opinion publique anglaise ne veut pas de guerre pour la Turquie. Le gouvernement de la reine, dont le *Times* s'est fait l'organe en prêchant un peu crûment l'abandon de la Turquie, obéira au sentiment de la nation.

La France est encore plus opposée que l'Angleterre à une guerre dont les affaires d'Orient seraient la cause. Le pays tout entier sait que le gouvernement montre la plus grande prudence, la plus extrême réserve dans les négociations de paix et que, dans le cas où un conflit éclaterait entre la Turquie et la Russie, nous garderions la neutralité la plus absolue, l'abstention la plus complète.

Nous ne tarderons pas à connaître le résultat de la mission du général Ignatieff, le célèbre ambassadeur russe, qui vient de retourner à Constantinople. Il porte la paix ou la guerre, et c'est entre lui et le sultan que la question va se décider.

CORRESPONDANCE

Versailles, 21 octobre.

Il y a détente dans la situation extérieure. On peut la résumer ainsi : l'Angleterre, qui a accepté l'armistice de six mois, ne croit pas pouvoir en proposer un de six semaines et laisse à une autre puissance le soin de le faire. L'Allemagne est indifférente au délai de six mois ou de six semaines. Elle se tient sur la réserve, prête à joindre son action pacifique à celle des autres puissances. L'Autriche, la France et l'Italie ont adopté la même attitude de réserve.

La Russie reste donc seule en présence de la Turquie. Le général Ignatieff est à Constantinople : il doit communiquer à la Porte les décisions de son gouvernement. Sera-ce un *Ultimatum* ? Bien que le nom seul du général ait une signification belliqueuse, on ne le pense pas. L'on dit qu'il n'aurait pas amené à Constantinople sa famille si la guerre était imminente.

La question principale va se jouer entre la Porte et la Russie, non pas principalement sur la durée de l'armistice,

mais bien sur les garanties administratives que la Porte offre à l'Europe, pour assurer une existence supportable aux provinces chrétiennes de son Empire.

La Porte s'est montrée jusqu'ici résistante sur ce dernier point, et semblait ne pas vouloir admettre d'ingérence de l'Europe dans les réformes qu'elle a décrétées et qu'elle se dit résolue à appliquer. Maintiendra-t-elle cette attitude de résistance qui, selon toute probabilité, amènerait la guerre entre elle et la Russie ? Il y a lieu d'espérer que non.

La Porte ne sera encouragée par aucune puissance dans cette voie. Les excès commis contre les chrétiens lui ont enlevé tout appui.

Les ambassadeurs des puissances amies de la paix ont instruction de conseiller la conciliation sur tous les points au gouvernement Ottoman.

Une conférence des ambassadeurs a eu lieu chez le général Ignatieff. Il y a lieu de penser qu'avant, l'ambassadeur aura conféré avec le Sultan et ses ministres, il laissera aux ambassadeurs le temps d'agir auprès d'eux et de leur conseiller la seule attitude qui peut sauver la Turquie d'un démembrement.

Tout donc va se régler à Constantinople, tout dépend actuellement des pourparlers de l'ambassadeur Russe avec la Porte.

On n'a reçu ici aucune confirmation directe ni indirecte du voyage de Czarevitch dans les principales capitales d'Europe.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence du Maréchal. On y a unanimement approuvé la politique du duc Decazes que l'agence Havas exposait dernièrement dans une Note officieuse. Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du Président plusieurs nominations de maires dans des chefs-lieux de canton.

On annonce la nomination de M. le comte Duchâtel, comme ministre à Copenhague et celle de M. le baron Baude, comme ambassadeur de France près le Saint-Siège.

La prochaine session.

La prochaine convocation des Chambres ranime déjà la vie politique dans le pays. On commence à voir reparaître les questions qui sommeillaient depuis trois mois ; et, naturellement, avec les questions renaissent aussi les passions. Le bruit, l'agitation, les intrigues de partis, tout le cortège presque obligé d'une reprise de session peut inspirer au premier abord des doutes sur l'excellence du régime parlementaire. Il semble parfois aux gouvernants qu'ils gouverneraient mieux, n'ayant pas à dépenser leur temps et leur énergie à défendre leurs projets devant les Assemblées ; et les gouvernés eux-mêmes se laissent parfois aller à croire qu'ils se trouveraient mieux du silence des vacances prolongé toute l'année.

Ce n'est là qu'une illusion, peu répan-

due en ce moment chez nous, il est vrai, mais prompte à renaître à la faveur de certaines circonstances et qu'on ne doit jamais se fatiguer de combattre. L'épreuve parlementaire a ses inconvénients, comme les meilleures choses de ce monde ; mais, à tout prendre, elle n'est pas moins salubre au gouvernement qu'au pays. Un homme d'Etat illustre, qui excellait à faire la théorie du système représentatif, mais qui n'en tirait pas grand profit pour son compte, disait à un ami, au milieu même des plus ardentes luttes législatives : « J'avoue que les Chambres nous empêchent quelquefois d'accomplir de bonnes choses ; mais en revanche elles nous détournent d'en faire beaucoup de mauvaises. » M. Guizot, en parlant ainsi, disait à peine assez. Des ministres, à l'esprit ouvert, se féliciteront toujours d'un contrôle et d'une nécessité de débat public qui les obligent à bien savoir d'avance ce qu'ils veulent et à ne vouloir que ce qui est possible ; qui, de plus, leur sont une arme précieuse pour se défendre de certaines influences malsaines et de convoitises plus malsaines encore. Les meilleures intentions du monde servent de peu dans le régime représentatif à qui exerce le pouvoir : on est tenu d'avoir deux fois raison pour faire accepter ses vues ; et, en vérité, cela ne paraît pas excessif, quand on songe que telle loi engage l'intérêt de tout un peuple ou d'une génération.

Entre autres services que le régime parlementaire rend aux hommes d'Etat, signalons-en un, qui a dans les circonstances présentes un prix particulier. Les chefs de gouvernement et les partis au pouvoir sont volontiers enclins à s'imaginer que le pays tout entier marche avec eux, qu'il n'y a que des dissidences éphémères et sans portée. Une police exacte, des rapports de préfets ou de magistrats judiciaires ne suffisent pas à les bien renseigner sur l'état de l'esprit public ; car, outre que les agents ne peuvent pas tout voir, il arrive souvent qu'ils ne savent pas voir, ou qu'ils n'osent pas dire ; et, du haut en bas de l'échelle administrative, on s'accorde à se tromper mutuellement. Les assemblées déchirent tous les voiles ; elles montrent en raccourci le pays tel qu'il est ; plus agité sans doute, plus troublé, plus politique dans un sens ou dans l'autre qu'il ne l'est réellement, mais avec ses incertitudes, ses divisions, ses préjugés, ses craintes, comme avec son goût de l'ordre et son aversion pour les divers fanatismes.

La tribune fait paraître au grand jour les griefs, les défiances, les oppositions que nourrissait la conscience publique. Cela vaut infiniment mieux ainsi, soit pour le gouvernement, soit pour la nation. Le premier sait à qui il a affaire et à quelle situation ; il n'est pas tenté de se reposer, comme si la tâche était finie. Le pays, de son côté, au lieu d'être agité par des mouvements souterrains dont il ne pourrait apprécier exactement ni le caractère ni la portée, voit les oppositions se produire avec netteté et ampleur ; il peut

juger par là en connaissance de cause, de ce qu'elles valent. Pour tous enfin, le commencement de la sagesse, qui est aussi le commencement du salut c'est de voir clair pour agir ensuite sûrement.

Un pareil résultat compense bien des ennuis et rachète maint scandale bruyant. Aujourd'hui, sans doute, nous ne pouvons prétendre que la vie parlementaire ne nous amène pas, avec ses désagréments, ses intrigues, ses compétitions ordinaires, des conflits pénibles qu'il y aurait grand profit à éviter. Mais il faut d'abord considérer que ces luttes intestines et ces intrigues sont inévitables sous tous les régimes, puisqu'elles tiennent à la nature humaine et aux contradictions mêmes des choses : seulement elles sont moins bruyantes dans le cabinet d'un roi absolu qu'à la tribune d'un peuple libre ; et, en se dérobant à l'œil du public, elles n'en deviennent que plus pernicieuses et plus grossières. Mais quand aux oppositions sérieuses qui viennent embarrasser la marche d'un gouvernement, il faut se bien dire qu'elles répondent en général à quelque chose de réel, de sincère dans le sentiment du pays ou d'une fraction du pays, et qu'il est bon d'en prendre exacte connaissance, soit pour se défendre, soit pour y porter remède, selon le cas.

(Temps).

LES ÉLECTIONS DE 1876.

Si l'empire avait possédé la confiance du pays, est-ce que le pays ne l'aurait pas vengé, le 20 février 1876, du 4 septembre 1870 ?

Le champ était libre ; chacun pouvait déployer son drapeau.

Les élections de février 1876 ont la valeur d'un plébiscite, parce que cette question a été fort nettement posée aux électeurs : « Voulez-vous la République ou ne la voulez-vous pas ? » parce qu'aucun parti opposé n'a songé alors à ses visées particulières, mais que tous ont fait haine commune ; parce que le pays a répondu : République ! et que les adversaires du nouveau régime, bien qu'ils eussent pour eux le prestige d'avoir dirigé à tour de rôle les affaires de la France, ont été impitoyablement repoussés par la majorité de la nation.

Oui, c'est la question du gouvernement qui a été mise en jeu dans les dernières élections et qui a été décidée librement par le suffrage universel, puisque le suffrage s'est préoccupé avant tout de créer des institutions nouvelles conformes aux besoins et aux progrès de l'esprit moderne.

Aussi, lorsque nous voyons aux écrivains impérialistes tant d'amour pour les discussions rétrospectives, discussions inutiles, nous pensons involontairement à ces vieillards troyens, dont parle Homère, qui se consolaient, en devisant du passé, de n'avoir rien à espérer de l'avenir.

(France).

LE COMMERCE FRANÇAIS.

L'administration des douanes vient de livrer aujourd'hui même aux différents services le relevé du commerce de la France pendant les neuf premiers mois de l'année.

La situation se retourne, comparativement aux années antérieures, et les deux cent millions d'exportation que 1876 présente en moins sur 1875, se retrouvent en plus aux importations.

On sent quelle influence déplorable la guerre exercerait sur l'état du commerce, en France et dans toute l'Europe, si malheureusement elle éclatait. Ce serait un bouleversement complet, et quelques industries seraient seules privilégiées, en raison de leur nature spéciale, au détriment de toutes les autres.

Si, au contraire, comme l'exige si vivement le développement des relations économiques, la paix se maintient, il n'y a pas lieu jusqu'à présent de s'affliger des révélations de nos états de douane. La situation qu'ils accusent nous paraît d'autant moins regrettable, malgré le chiffre relativement trop élevé des importations, que le même phénomène se produit en Angleterre et dans plusieurs autres pays. La cause de la diminution des importations ne doit pas être cherchée dans l'atonie d'un pays ou le ralentissement de sa vigueur commerciale. Elle est générale et tient à l'excès de l'exportation qui s'est manifesté les années précédentes, en vertu de raisons toutes spéciales qui ont cessé d'exister.

(Moniteur universel).

INFORMATIONS

S. E. le cardinal Ledochowski a adressé la protestation suivante au gouvernement de Berlin :

Au haut ministère d'Etat, à Berlin.

La loi promulguée à Berlin, le 7 juin 1876, soumettant à l'administration des biens de l'Eglise à la surveillance de l'Etat, en tant que ces biens ne tombent pas sous les dispositions de la loi du 20 juin 1875, rend ladite administration dépendante à un tel point de l'arbitraire des employés civils, que l'autorité ecclésiastique reste à peu près entièrement dépourvue des pouvoirs qui lui appartiennent par droit de juridiction.

Les biens des évêchés, des diocèses, des chapitres, ainsi que ceux qui constituent la dotation des établissements, fondations et autres institutions ecclésiastiques, ne sont point propriété de l'Etat, mais propriété de l'Eglise ; par conséquent, l'Etat, conformément aux règles de la justice, ne peut exercer à l'égard de ces biens d'autres droits que ceux que peut lui accorder la loi sur toute autre propriété privée. L'Etat ne saurait légitimement ou-

repasser ses limites; et partant la loi du 7 juin de la présente année est un abus, que ne réussiront jamais à justifier ni à expliquer les opinions des savants modernes, reproduisant les anciennes erreurs, tant de fois réfutées, à savoir que l'Eglise doit être considérée comme mineure, et que, par conséquent, ses biens doivent être soumis à la tutelle de l'Etat, comme ceux des enfants mineurs.

Il n'est pas seulement ridicule, mais insolent, de vouloir réduire l'Eglise catholique au rang de ceux qui sont incapables d'administrer leurs propriétés, tandis que c'est elle qui a formé et élevé la société chrétienne et qui la défend aujourd'hui encore de l'ancienne barbarie, vers laquelle elle retourne dans la même mesure qu'elle s'écarte des principes, des règles et des enseignements proclamés par cette sainte Eglise.

Pour ces motifs et pour beaucoup d'autres que je n'estime pas nécessaire de répéter ou de produire ici, les évêques de Prusse ont protesté solennellement auprès du gouvernement, lors de la promulgation de la loi du 20 juin 1875, concernant l'administration des biens de l'Eglise. Je me vois obligé, par les devoirs de ma charge d'évêque, de présenter aujourd'hui, à l'occasion de la loi du 7 juin de la présente année, les mêmes protestations et de réserver mes droits auprès du haut ministère d'Etat, car cette loi viole le droit de la sainte Eglise en prescrivant des règles tout à fait en dehors de la compétence de la législation civile; elle entame le principe de l'inviolabilité de la propriété d'autrui, et restreint la liberté assurée plus d'une fois aux catholiques par la parole royale.

Quoique j'aie peu d'espoir que le haut ministère d'Etat veuille prêter une bienveillante oreille aux réclamations des évêques et faire droit à leurs vœux si légitimes, je suis cependant forcé de porter devant le haut ministère cette protestation et cette réserve de mes droits. Mon devoir d'évêque l'exige, et je sais qu'un pouvoir existe supérieur aux pouvoirs humains, qui donne toujours en temps voulu une sanction efficace aux protestations de l'Eglise.

† Miciclas, cardinal LEDOCHOWSKI, archev. de Gnesen et Posen.

Nous lisons dans *Lyon-Journal* :

Voici la liste des archevêques, évêques et vicaires généraux qui sont arrivés à Lyon, pour s'occuper, sous la présidence de Mgr Caverot, de l'Université catholique de Lyon :

- NNgrs
- L'archevêque d'Aix.
- L'archevêque d'Avignon.
- L'évêque de Dijon.
- L'évêque de Grenoble.
- L'évêque de Tarentaise.
- L'évêque d'Annecy.
- L'évêque d'Autun.
- L'évêque de Marseille.
- L'évêque de Fréjus.
- L'évêque de Montpellier.
- L'évêque de Valence.
- L'évêque de Belley.
- L'évêque de Nîmes.
- L'évêque de Gap.

On nous dit, mais nous ne pouvons l'affirmer, que Mgr l'archevêque d'Alger est également arrivé.

- M. Hutinel, vicaire général de Langres.
- M. Gréa, vicaire général de St-Claude.
- M. Bourg, vicaire général de Viviers.
- M. Vivien, vicaire général de Chambéry.
- Mgr l'archevêque de Moulins a donné sa procuration à Mgr l'archevêque de Lyon.
- D'autres évêques, également empêchés de venir, ont aussi adhéré d'avance aux résolutions que prendraient leurs vénérables collègues.

Les évêques tiendront deux ou trois séances par jour.

Dans le monde religieux, on a beaucoup remarqué une modification importante

que Mgr de la Tour d'Auvergne, évêque de Bourges, vient d'apporter aux règlements ecclésiastiques appliqués dans son diocèse.

Depuis longtemps déjà les évêques de France, usant du droit que leur confère l'article 40 du Concordat, nomment directement aux cures les sujets qu'ils jugent dignes de pareilles fonctions.

Sans renoncer absolument à ce privilège, l'archevêque de Bourges vient d'instituer un concours périodique auquel devront prendre part les candidats.

C'est sur la liste des admis que le prélat, tout en tenant compte des mœurs, de la prudence et des autres qualités requises pour gouverner une paroisse, choisira les nouveaux titulaires.

Nous lisons dans la livraison d'aujourd'hui de la *Semaine catholique* du diocèse d'Agen :

« Mgr l'évêque d'Agen prépare, pour le mois de mai prochain, un grand pèlerinage à Rome; bientôt nous pourrions, j'espère, fixer les conditions de ce pèlerinage. La préoccupation de Sa Grandeur est de le rendre facile à un grand nombre de ses diocésains. »

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Les prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres auront lieu le dimanche 5 novembre prochain.

On a lu la circulaire de M. le ministre de la justice aux procureurs généraux près les cours d'appel, au sujet d'une question qui préoccupe vivement depuis quelques mois la viticulture française. Il s'agit de la coloration artificielle du vin. Le Gouvernement est d'avis que l'opération dite du coupage des vins est parfaitement licite; mais il ajoute qu'il n'en est pas de même du procédé qui consiste à relever leur couleur ou à la modifier au moyen de substances colorantes, autres que celles fournies par la grappe. « La fraude, dit-il, fait sobir, non seulement aux vins, mais à bien d'autres éléments de l'alimentation publique, les altérations les plus variées. Je fais appel à votre concours pour l'atteindre sous toutes ses formes et quel qu'en soit l'objet. »

Ces prescriptions répondent aux désirs de l'opinion publique. Nos lecteurs savent qu'on avait demandé à M. le ministre de la justice et à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qu'une législation nouvelle fût édictée. Mais M. Dufaure, avec le profond savoir qui le distingue, a mis en lumière non-seulement toutes les dispositions, mais aussi toutes les interprétations légitimes des nos lois, et a prescrit aux procureurs généraux d'intenter les poursuites nécessaires conformément aux indications qu'il leur a transmises. Cela peut suffire pour la protection des intérêts de notre département qui récolte les vins les plus colorés de France, et qui est par conséquent le plus intéressé à la répression de toute coloration artificielle.

On verra, du reste, dans un très prochain avenir, si les interprétations juridiques de l'honorables garde des sceaux ont produit les résultats qu'on doit en attendre. Dans le cas contraire, il faudrait organiser une pétitionnement pour aider l'initiative prise par quelques hommes, en vue de provoquer des textes de loi nouveaux. Nous ne manquerons pas à cette tâche, pour notre compte dans la région du

Lot; mais nous espérons que l'occasion ne nous en sera pas fournie.

Le *Moniteur vinicole*, qui est l'organe répandu et influent des marchands de vin, n'est pas satisfait de la circulaire de M. Dufaure. Il est tout naturel, en effet, que certains commerçants habitués à remonter la couleur de leurs vins par des procédés artificiels, au lieu de recourir aux vins de Cahors, voient avec un vif regret le succès de la campagne entreprise en faveur des propriétaires et des producteurs.

La campagne entreprise contre les vins fuschinés amène les résultats qui prouvent combien il était temps de prendre de rigoureuses mesures. Dans la plupart des gares de chemins de fer d'importantes saisies sont journellement faites sur des vins venant principalement du Midi. Les fûts sont saisis et après constatation légale le liquide est immédiatement répandu.

Les vendanges sont complètement achevées aujourd'hui en Médoc; depuis une semaine, les bandes de vendangeurs reprennent chaque jour la route de Bordeaux. Tous les trains du chemin de fer du Médoc emportent des wagons entiers.

Dans quelques jours, on va commencer à faire écouler.

Par arrêté de M. le préfet du Lot on date du 9 octobre courant, M. Antony Certes a été nommé lieutenant de l'ouvrierie de l'arrondissement de Figeac.

On écrit de Figeac :

Mardi soir, un affreux accident a coûté la vie au sieur Antoine X., vigneron, chez M. Chaffre.

Ce malheureux fut victime d'une imprudence qu'il avait commise bien des fois sans que rien ne lui en fit soupçonner la gravité.

Après avoir chargé un char de vendange, il prit la place des bœufs qu'il voulait éviter d'atteler et, aidé de plusieurs vendangeurs appelés pour seconder l'effet de la mécanique dans la descente si rapide de la gare à Figeac, il se mit en marche. Durant le parcours, la mécanique céda. Tout effort fut vain pour enrayer la vitesse du char qui, dans son élan, renversa son conducteur et lui passa sur le corps.

Immédiatement relevé, ce malheureux père de famille, âgé à peine de 35 ans, fut trouvé sans connaissance M. le docteur Poël, aussitôt appelé, ne put que constater la mort.

Un incendie s'est déclaré, lundi matin, vers 5 heures à Figeac, place St-Sauveur, dans la maison Liévin, banquier, qui est habitée par M. Chartier, négociant.

Le commerce de tapisserie auquel cette maison est affectée et les grandes quantités de soies et de laines qui y sont entassées, faisaient redouter un grand désastre. Il n'est heureusement pas à déplorer, grâce à l'empressement de chacun et à l'arrivée des pompes de la ville et de la gare qui, mises en mouvement, paralyserent bientôt les progrès du feu.

Les causes de l'incendie ne sont pas connues et le chiffre des pertes n'est pas encore évalué.

On lit dans le *Gourdonnais* :

Après quelques jours d'un vent impétueux, qui déracinait les arbres ou en brisait les branches, nous voici revenus aux beaux jours. La pluie qui

est tombée à la suite a amené l'humidité si favorable aux semences de froment qu'on est occupé à faire en ce moment.

— Jeudi dernier, vers les six heures, un incendie a entièrement détruit une maison située sur les boulevards, presque en face de l'établissement des Frères. En cette circonstance, comme toujours depuis quelques temps, on a pu constater le mauvais état de notre matériel de pompes et seaux. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit trop souvent; les faits, et peut-être un plus grand désastre, décideront l'organisation d'une compagnie de pompiers, en remplacement de celle qui n'en a que le nom. On ignore les causes de ce sinistre. Tout était assuré.

— Nos marchés commencent à reprendre leur mouvement. Après la vente des raisins, les noix et les marrons arrivent, et ce n'est certes pas par petites quantités que ces deux fruits s'expédient de notre ville. Aussi ces deux produits se chiffrent-ils à des sommes considérables. A plus tard les truffes, car en ce moment elles sont sans cours; mais si la quantité fait défaut, d'après les connaisseurs, nous aurons une qualité exceptionnelle.

La rentrée de la Cour d'appel d'Agen et du tribunal de première instance aura lieu le vendredi, 3 novembre. C'est M. l'avocat général Habasque qui prononcera la merceniale traditionnelle.

La Chambre des avoués près le tribunal de première instance d'Agen, pour l'année judiciaire 1876-1877, est composée ainsi qu'il suit :

MM. Cazanobes, président; Dalby, secrétaire; Cabadé (Albert), syndic; Fabre (Antoine), rapporteur.

On travaille activement, au bureau de la statistique générale placée sous la surveillance du ministre de l'intérieur, au dénombrement quinquennal de la population française. M. de Marcère tient essentiellement à ce que ce travail soit terminé avant la fin de l'année 1877.

M. le ministre de l'instruction publique a annoncé qu'il était décidé à proposer à la Chambre, dans la session de janvier, la création d'une chaire de philologie romane dans un grand centre du Midi.

Par ordre de M. le ministre de la guerre la remise des livrets des hommes de l'armée territoriale de toutes les classes est ajournée.

Aux termes des instructions ministérielles, le renouvellement périodique des membres des commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance doit s'effectuer comme par le passé, par cinquième, au mois de novembre de chaque année.

Les journaux de la Charente-Inférieure annoncent la révocation du commissaire de police de Marennes, pour immixtion dans la lutte électorale.

La révision de la carte des gîtes d'étapes est en ce moment à l'étude du ministre de la guerre. M. le général Berthaut donne lui-même une grande attention à ce travail.

La *Gazette des Campagnes* rappelle aux cultivateurs de pommes à

cidre que, en mêlant 1/20^e ou 5 0/0 de betteraves bien mûres à la pulpe des pommes, on obtient un cidre supérieur sous tous les rapports à celui que produisent les pommes seules.

Le sucre des betteraves donne une impulsion très énergique à la fermentation alcoolique; d'où il résulte un breuvage plus corsé, de meilleur goût et de meilleure conservation. En effet, la betterave y introduit deux éléments de conservation bien caractérisés: un plus haut dosage alcoolique d'abord, ensuite un sel de potasse, outre que la fermentation énergique a éliminé plus complètement les matières contenant des ferments.

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* :

Bien des moyens ont été essayés jusqu'à ce jour pour la destruction du phylloxera, et l'on n'a pas encore découvert celui qui peut être pratiqué avec succès. Cependant l'activité des viticulteurs ne se fatigue pas, et on ne peut que les en féliciter. Grâce à leurs efforts, on arrivera peut-être à trouver quelque chose qui préservera nos vignobles du fléau qui les ravage.

Un fait considérable nous a été raconté et affirmé par un homme digne de foi: il nous a paru assez intéressant pour qu'il soit porté à la connaissance de tous les hommes qui s'occupent de cette grave question.

Un propriétaire qui possède des vignes sur les confins des départements de la Dordogne et de la Gironde les aurait vues dévastées par le phylloxera. Deux ou trois ans après l'invasion du mal, ces vignes, dont les sarments étaient rabougrés et dénudés semblaient mortes. Le propriétaire, les considérant comme telles, ne les a cependant pas fait arracher.

Ces vignes que les phylloxeras avaient abandonnées parce qu'elles ne leur donnaient plus d'aliments, avaient encore conservé quelques principes d'existence. Peu à peu elles auraient repoussé et repris assez de vigueur pour produire actuellement des raisins.

Nous ne pouvons donner de ce fait d'autres preuves que la confiance que nous avons en la personne qui nous l'a rapporté. Nous le signalons à l'attention des hommes compétents, et nous n'avons pas besoin d'insister sur son importance.

INONDATION DANS L'AUDE ET DANS LES PYRÉNÉES ORIENTALES.

On écrit de Narbonne, 19 octobre :

« Depuis trois jours la pluie n'a pas cessé de tomber, transformant les rues de notre ville en rivières, et hier c'est une trombe d'eau formidable qui s'est abattue sur nos contrées, amenant une inondation très forte, la plus forte que l'on ait vu depuis longtemps. »

« Ici, le canal de la Robine s'est accru d'une hauteur beaucoup plus grande qu'à l'inondation dernière, et sur la route de Cozac l'eau arrive à la croix des Pèlerins. La pluie a démoli le mur de clôture du couvent du Refuge et à quatre heures et demie une maison, située boulevard de la Gare, et appartenant au sieur Antoine Lapeyre, maçon, s'est écroulée sans qu'on ait eu d'accident à déplorer. »

« Toutes les communications ont été interrompues avec les localités voisines, et le télégraphe vous a appris que les trains sont suspendus sur les lignes de Perpignan et de Toulouse. »

« Dans la journée d'hier, le télégraphe nous a apporté de fort tristes nouvelles. »

« A Lézignan, le ruisseau de la Jou-

cre a inondé toute la campagne et emporté la scierie mécanique du sieur Bédry.

» A Sallèles, la Cesse, franchissant ses rives, est tombée dans le canal, a rompu la chaussée et a inondé tout le village. La crue atteignait un mètre par quinze minutes; des maisons étaient envahies par les eaux à une hauteur d'un mètre cinquante centimètres; une maison s'effondrait, une autre menaçait ruine, et une dépêche, envoyée à cinq heures du soir disait que le village était dans un danger immense et demandait du secours.

» A Sigean, la Berre, débordant dans les bas-quartiers, causait seulement des désastres matériels très considérables. A Villesèque-des-Corbières, la même rivière renversait les pavillons construits depuis quelques années par M. Bonafous. A Partel, beaucoup de maisons étaient envahies par les eaux, et plusieurs bêtes étaient étouffées; le maître-autel de l'église était couvert d'un mètre.

» A Koms, la rivière de l'Ognon a débordé dans le canal du Midi et s'est répandue dans le village, rendant impraticables les routes 5 et 8 bis.

» A Saint-Marcel, l'Aude est monté d'une façon effrayante.

» A Ornaisons, on a à déplorer la mort d'un homme très estimé, le sieur Ajac, propriétaire d'un moulin sur les bords de l'Orbieu.

» Les communications télégraphiques sont interrompues avec Bize, qui doit être très sérieusement menacée.

» A Cruzac, les digues de la rive gauche sont rompues; l'inondation est très forte, sans qu'il y ait de danger apparent. Les chemins de Coursan, Sallèles et Cuzac sont couverts par les eaux.

Le Nontronnais raconte que le 14 courant, vers dix heures du matin, une trombe d'eau considérable, occasionnée par un violent orage, est tombée sur la partie Est du canton de Lanouaille, et a fait déborder subitement tous les ruisseaux et les deux rivières qui se trouvent dans cette région: la Basse-Loue et La Loue, son affluent; l'Auvézère et ses trois affluents, la Bousouze ou ruisseau des deux eaux, le Montaleou et le ruisseau de Vaux.

Trois forges, une papeterie et 14 moulins ont été envahis par les eaux.

La papeterie de Vaux est complètement détruite, il n'en reste que les murs et les toitures; les forges ont

beaucoup souffert; quant aux moulins, les uns sont en partie complètement détruits et les autres ont subi d'énormes dégâts.

On évalue les pertes totales à 160,000 francs environ. Comme le fléau a commencé dans la matinée, on n'a pas eu de malheurs à déplorer; mais beaucoup de petits propriétaires de moulins ou leurs fermiers vont se trouver sans ressources.

Les eaux sont maintenant rentrées dans leur lit, mais les bords sont encore couverts de débris de bois et de marchandises diverses qu'elles ont laissés en se retirant.

Le temps a subitement changé: un froid assez vif a succédé à un chaleur qui pouvait passer pour raisonnable. Les matinées sont brumeuses, et sans le soleil, qui a encore quelque chaleur, les journées seraient très froides, surtout en comparaison des beaux jours que nous venons de traverser. C'est un temps excellent pour les maux de gorge, les rhumatismes et les rhumes de cerveau. Beaucoup de personnes ne se sont pas défiées de cette brusque altération dans la température et viennent de jeter les fondements d'une bronchite très durable. Le ciel est gris, l'air opaque. Voici venir les premiers froids de l'hiver.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 4 au 14 octobre.

Mathématiques élémentaires.

Arithmétique. — 1 Moles; 2 Cirma.

Mathématiques préparatoires.

Version latine. — 1 Pons; 2 Pascalie.

Philosophie.

Dissertation. — 1 Cantarel; 2 Bugat.

Rhétorique.

Discours latin. — 1 Castagné; 2 Lescale.

Version latine. — 1 Nouvelles; 2 Lescale.

Seconde.

Version latine. — 1 Bertrand; 2 Valat.

Thème latin. — 1 Valat; 2 Appert.

Troisième.

Version latine. — 1 Barbier; 2 Delpech.

Quatrième.

Version latine. — 1 Labié; 2 Rossignol.

Orthographe. — 1 Gatorze; 2 Julbia.

Cinquième.

Version latine. — 1 Appert; 2 Crudy.

Orthographe. — 1 Grenat; 2 Castagné.

Sixième.

Version latine. — 1 Cuxac; 2 Duc.

Grammaire franç. — 1 Appert; 2 Mercié.

Septième.

Français. — 2 Arbouys; 2 Lagasque.

Thème latin. — 1 Lagarde; 2 Mercié.

Huitième.

Français. — 1 Montal; 2 Crayssac.

Exercices latins. — 1 Gaston; 2 Biar.

Enseignement spécial. — Deuxième année.

Mathématique. — 1 Barbier; 2 Cosse.

Physique. — 1 Galtié; 2 Barbier.

Première année.

Orthographe. — 1 Bousquet; 2 Mention.

Mathém. — 1 Bousquet; 2 Arnaud, E.

Année préparatoire.

Calcul. — 1 Imbert; 2 Pergot.

Orthographe. — 1 Faurel; 2 Imbert.

Classe primaire. — Première division.

Français. — 1 Denons; 2 Combes.

Ecriture. — 1 Combes; 2 Astruc.

Deuxième division.

Français. — 1 Fournié; 2 Lagarde.

Ecriture. — 1 Bénéch; 2 Lagarde.

Troisième division.

Français. — 1 Segol, M.; 2 Segol, F.

Ecriture. — 1 Segol, M.; 2 Segol, F.

Quatrième division.

Français. — 1 Amadiou; 2 Mendaille.

Ecriture. — 1 Palame; 2 Amadiou.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 23 octobre, soir.

Demain, il y aura conseil des ministres à une heure, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal Mac-Mahon. Le conseil recevra communication des dépêches reçues par le ministre des affaires étrangères relatives à la question d'Orient.

M. le ministre de l'intérieur, de retour de son voyage dans le Nord, assistera à ce conseil.

Au banquet de 310 couverts, qui a eu lieu hier soir à Maubeuge, une réception enthousiaste a été faite à M. le ministre de l'intérieur.

Répondant aux toasts qui ont été portés par MM. de Guillemin, Louis Legrand et Soye, députés du Nord, M. de Marcère, après avoir exprimé ses remerciements, a parlé des intérêts industriels qui touchent la circonscription.

« Je ne saurais vous en parler savamment ni en détail, a-t-il dit, mais ce que je puis vous dire, c'est que ces intérêts sont en bonnes mains. Soit qu'il s'agisse de questions de chemins de fer, soit qu'il s'agisse de questions économiques qui soulèvent tant d'intérêts divers, les ministres, qui ont en mains ces grandes affaires, s'en préoccupent incessamment et n'ont rien tant à cœur que la prospérité de votre pays. »

M. le ministre a insisté sur la nécessité de résister aux habitudes et aux tendances de décentralisation qui, si elles passaient dans nos mœurs publiques, porteraient atteinte à la puissante unité française. Après avoir parlé de la puissance qu'il importe à l'Etat

— Ecoutez, écoutez-moi, reprenait le comte inquiet, je n'en sais rien, voyez-vous, je ne m'en suis pas mêlé. Il est vrai que le jeune homme, et je n'ai pas l'intention de dire le contraire, a donné à entendre qu'il aurait volontiers épousé ma fille, mais je lui ai dit tout net que je ne voulais pas vous déplaire, et que je ne lui accorderais jamais sa main, à moins que d'abord...

Marco ne put contenir son impatience et l'interrompit en lui demandant:

— Et Béatrix? consentait-elle à ce mariage?...

Il attendit la réponse avec une anxiété si visible que le comte en fut effrayé.

— Béatrix? répondit-il, en hésitant, que me parlez-vous de Béatrix! elle acceptera l'époux que je lui donnerai... Elle est si simple, si innocente, la pauvre enfant; c'est une vraie colombe. Elle n'aime que sa mère et moi.

— Ainsi donc vous croyez qu'une rupture, si elle venait à se produire, ne l'affligerait pas beaucoup.

— L'affliger! elle n'est pas fille à s'affliger pour cela. Je connais mon enfant, et je n'ai pas à ce sujet la moindre inquiétude.

En entendant ces paroles bénies, Marco ressentit tant de joie, tant de satisfaction qu'il aurait volontiers embrassé celui qui

de conserver dans les contrées du Nord où se sont si souvent débattues les destinées de la France, M. de Marcère a parlé du rôle de l'armée.

« L'armée, dit-il, sort incessamment des entrailles du pays, et le pays l'honore, et il a pour elle une sorte de tendresse particulière; elle est pour lui un de ses plus glorieux patrimoines. Que si des esprits chagrins ou malveillants, ou remplis de mauvais desseins l'attaquent, elle peut dédaigner les coups d'où qu'ils viennent. L'opinion, la grande opinion, la défendrait si elle était en cause. Elle lui sait gré des efforts qu'elle fait, des exemples de discipline, de patriotisme et d'abnégation qu'elle donne. »

Après avoir porté un toast à M. le maréchal de Mac-Mahon, ce modèle des vertus civiles et militaires, M. le ministre a terminé par une invocation à l'union et à la concorde.

« La paix et l'union, voilà notre cri de guerre, dit-il. Ce que la France veut, ce que nous voulons, c'est le désarmement des partis et l'accord des hommes de bonne volonté. »

C'est demain que le général Ignatieff doit transmettre à la Porte non pas l'ultimatum (ce mot serait impropre) mais les propositions de la Russie relatives à un armistice de six semaines et à la nomination de commissaires internationaux chargés de surveiller l'exécution des réformes en Bosnie, en Herzégovine et en Bulgarie. Dans les cercles bien informés on croit généralement que la mission du général Ignatieff a un caractère très modéré et conciliant.

Il est donc permis d'espérer que la Turquie, tenant compte de l'isolement dans lequel elle se trouve actuellement, de l'attitude résolue de la Russie et de la mauvaise saison dans laquelle nous entrons, ne répondra pas par une fin de non-recevoir aux propositions qui lui seront faites. C'est du moins l'opinion du corps diplomatique à Constantinople. Quoiqu'il en soit, avant quarante-huit heures nous serons fixés sur les décisions prises par la Porte.

Le Journal officiel doit publier la semaine prochaine un mouvement diplomatique. M. de Corcelle, ambassadeur auprès du Saint-Siège, ayant donné sa démission, sera probablement remplacé par le baron Baude, ancien ministre plénipotentiaire à Bruxelles.

Il est également question de M. de Gabriac pour ce poste. M. le comte Duchâtel serait nommé à Copenhague. Quant à M. le général Le Flô, dont

venait de les prononcer, mais il se contentait de songer que ce qui n'était pas encore arrivé pouvait arriver durant son séjour en Toscane s'il ne trouvait pas le moyen d'éloigner Ottorino de la maison du comte del Balzo. Il crut que le meilleur moyen était de faire craindre au comte quelque malheur encore inconnu, et d'un ton moins impérieux que la première fois, mais qui pourtant était loin de laisser soupçonner la sérénité de son âme, il continua ainsi:

— Cela vaut mieux et pour elle, et pour vous. Je n'aurais pas voulu voir une inimitié s'élever entre vous et un homme aussi puissant et aussi entreprenant que Rusconi. Et pour mon compte même, je vous avouerai qu'il m'aurait déplu de compter au nombre de mes... de ceux qui me sont contraires et que je ne puis voir de bon œil un camarade, un ami de jeunesse.

Et prenant un air d'amitié et de confiance, il posa une main sur l'épaule du comte et ajouta:

— Vous ignorez peut-être que c'est moi-même qui ai combiné le mariage d'Ottorino et de la fille du seigneur de Côme. Il a l'air maintenant de vouloir dégager sa parole, mais au point où nous en sommes, c'est une chose impossible, et il y va de mon honneur. Si vous vous tenez

on a beaucoup parlé à tort ces jours-ci, il doit repartir incessamment pour St-Petersbourg. M. de Noailles doit également repartir pour Rome à la fin de la semaine, et M. de Gontaut-Biron est déjà de retour à Berlin.

M. le comte Schouvaloff, chambellan de l'empereur de Russie et père de l'ambassadeur de Russie à Londres, est arrivé à Paris. M. le comte Schouvaloff se rend à Londres, en mission auprès de son fils.

Dernière Heure.

Le Journal officiel annonce que le Maréchal-Président a accordé des grâces et des commutations de peine à 90 condamnés de la Commune.

Le Daily-Télégraph dit que la municipalité de Moscou a voté une adresse à l'Empereur, en faveur de la guerre pour la libération des Slaves.

Il paraît que toutes les villes de Russie suivront cet exemple, augmentant ainsi les probabilités de la guerre.

Vienne, 23 octobre 6 h., m.

Ultimatum: La Russie a adressé son ultimatum à la Porte. Il est composé de trois points:

Armistice sans conditions de six semaines;

Autonomie administrative de la Bulgarie, de la Bosnie et de l'Herzégovine;

Exécution des réformes sous le contrôle de commissaires nommés par les puissances, lesquels seraient protégés contre le fanatisme musulman par une force armée étrangère.

Bourse de Paris.

Cours du 24 octobre.

Rente 3 p. %..... 69.30
— 4 1/2 p. %..... 98.50
— 5 p. %..... 104.50

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 23 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.680 »	3.680 »
Crédit foncier....	720 »	720 »
Orléans-Actions...	1.040 »	1.040 »
Orléans-Obligations.	328 73	330 »
Suez.....	640 »	637 50
Italien 5 %.....	69 65	69 65

bien, l'affaire ne sera pas difficile à arranger, et Ottorino ne voudra pas me déplaire, car il sait assez ce qu'il lui en coûterait.

— Soyez bien certain, répondit le comte, que pour ma part j'agirai suivant vos vœux. Si j'avais connu la vérité plutôt, je n'aurais pas pour tout l'or du monde permis à ce jeune homme de fréquenter ma maison, car je préfère à tout l'or du monde votre amitié et mon repos.

— Il suffit! oublions le passé et n'en parlons plus; mais quant à l'avenir...

— A l'avenir je vous promets qu'il ne passera plus le seuil de ma maison, lors même qu'il devrait m'en arriver malheur... je vous en réponds.

Marco aurait voulu dire au comte quelques mots sur ses intentions au sujet de Béatrix, mais il voulut s'assurer d'abord de l'état du cœur de la jeune fille; car le devoir à l'autorité paternelle, sans son consentement spontané aurait semblé à cet âme hautaine et passionnée pis que la perdre pour jamais.

Il connaissait maintenant tout ce qu'il voulait connaître, aussi prit-il congé du comte avec ces mots mots:

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

24 octobre 1876 (86).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XIV.

(Suite.)

Marco s'était mis à se promener, et le comte le suivait, ne sachant quel parti prendre. Il préparait cent exordes dans son esprit, mais les trouvait tous mauvais. Il essayait à tout moment de parler, mais ne savait que dire. Enfin il s'enhardit, commença à parler de la fête, mais Marco laissa tomber la conversation si brusquement que le père de Béatrix pensa qu'il fallait arriver promptement au but qu'il désirait.

— Vous me trouvez peut-être un peu téméraire, dit-il, mais votre amitié m'encourage... je voudrais vous demander

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

Au moment où les dames commencent à se préoccuper des modes nouvelles qu'on portera cette année, nous croyons devoir signaler à nos lectrices une charmante et utile publication : LES MODES PARISIENNES, où elles trouveront les renseignements les plus variés et les plus complets.

Tandis que la plupart des journaux analogues attendent, pour donner les modes nouvelles de chaque saison, que cette saison soit commencée. Les MODES PARISIENNES, prenant les devants, publient, dès à présent, un choix considérable de modèles d'automne et d'hiver accompagnés de descriptions détaillées, d'indications pratiques et de patrons permettant de les exécuter soi-même.

Ajoutons que les dessins des MODES PARISIENNES sont tous exécutés par de véritables artistes, d'après des modèles fournis par les premières maisons de Paris, et que ce journal est ainsi l'image fidèle de toutes les nouveautés, de toutes les élégances pour lesquelles la capitale de la France donne le ton au monde entier et qui se résument dans ces mots qu'il a si heureusement pris pour titre : LES MODES PARISIENNES.

LES MODES PARISIENNES paraissent tous les huit jours, le prix d'abonnement pour la France n'est que de 3 fr. 50 par trimestre; 7 francs pour l'édition avec gravures coloriées. — Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale, le prix d'un trimestre d'abonnement est de 5 francs, et de 8 fr. 50 pour l'édition avec gravures coloriées.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande par lettre

tre affranchie ou par carte postale.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 17 (21 octobre).

La philosophie religieuse en Angleterre : Une nouvelle forme du christianisme. M. Matt Arnold, par M. Maurice Vernes. — Des diverses théories auxquelles a donné lieu le radiomètre de Crookes, par M. Lippmann. — Congrès international d'hygiène et de sauvetage, à Bruxelles. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique : L'Université catholique de Lille.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 17 (21 octobre).

Le comte Schouvalov et le général Ignatieff, par M. Van den Berg. — Les monts Himalaya, d'après les voyageurs anglais, par Léo Quesnel. — Le Congrès ouvrier, par Paul Lafitte. — Récentes publications historiques. — Le mouvement littéraire en Angleterre. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N*** — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20

fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

SANTÉ A TOUS rendue médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le

docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W. Bencke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil. 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la Chanson du Jour et le Conservatoire populaire du Chant ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraichissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraine. Ph^{ce} 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 271. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpentiers, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements..... fr.

COMMUNE DE SOTURAC PAROISSE D'AGLAN

Le public est prévenu que l'Adjudication concernant la reconstruction de l'Eglise d'Aglan, aura lieu au presbytère de cette paroisse, le Dimanche, 19 novembre, à 3 heures du soir.

La dépense totale s'élève à la somme de..... 17,389 48 non compris la somme à valoir.

Cautionnement en argent..... 867 47

FRANC en TIMBRES POSTE pour SIX MOIS D'ESSAI JOURNAL RENTIERS le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e arrondissement, paraît chaque dimanche ; liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons, leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f. ; achat et vente de valeurs ; conseils pour placements financiers ; ordres de bourse aux ordres des Agents de change ; avances sur titres. Administrat^r : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE De Questions Sociales, Politiques, Fiscales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois PAR LIVRAISONS DE SEPT FEUILLES GRAND IN-8^o (112 pages)

Tout abonné droit à un abonnement d'un an au BIEN UBIQUE, moyennant 56 fr. au lieu de 70

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois 6 fr. Prix du Numéro : 1 Franc.

Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

DIAGNOSTIC ARTIFICIEL VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE Agents naturels et indispensables de la DIGESTION 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PÉRIE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS. PARIS, 6, Avenue Victoria, 6 se trouve dans les principales pharmacies.

LA RÉGLISSE SANGUINÉE GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

Table with 2 columns: Amount in francs (100, 200, 300, 400) and corresponding monthly fee (5 fr., 10 fr., 15 fr., 20 fr.).

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminentement tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastralgiques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Marcols (Ardèche). La Société désire être représentée par une bonne pharmacie dans toutes les villes où elle n'a pas encore créés de dépôts.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Poix

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f. RHUMES, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

AUX ASTHMATIQUES Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays ; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées par 40 c. convaincront les plus incrédules. Guérisons des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES. Accord et réparation. — Vente, échange et location.